

DAVID

15, Rue Chérif Pacha

OPTIQUE MONTRES BIJOUX

Grand Choix d'ARTICLES

POUR CADEAUX

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

Organe Officiel des Sociétés Suisses ET DU PROCHE-ORIENT d'Egypte de Syrie et de Palestine

REDACTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION: ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine, Tél. 29795. Adresse Télégraphique «HELVE» AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22, Rue Kasr El Nil - Téléphone No. 40938

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY, S.A.E.

Président du Conseil d'Administration: S.E. ALY PACHA YEHIA Vice-Président: M. Georges ALLEMANN

ASSURANCES: INCENDIE, ACCIDENTS TRANSPORTS, etc.

Siège Social à ALEXANDRIE: Immeuble de la Société 12, Boulevard Saad Zaghloul Succursale au CAIRE: 17, Rue Kasr el Nil

CHRONIQUE NATIONALE

La Suisse neutre et la réorganisation de l'Europe

On sait que tous récemment, au cours d'une conférence de presse destinée aux journalistes étrangers à Berlin, un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères a prononcé au sujet de la presse suisse des paroles d'une extrême gravité.

Nous sommes assez sereins pour faire la part de la psychose de guerre. Nous avons assez bonne conscience pour ne pas nous laisser impressionner par ce ton fort peu diplomatique. Nous savons que la propagande a ses exigences. Malgré tout, la presse suisse unanime a repoussé ces critiques et ces menaces. Elle l'a fait avec une belle dignité, doublée d'une parfaite fermeté. Le gouvernement fédéral a également pris position. En ce qui nous concerne, nous pouvons considérer cet incident comme liquidé.

Cependant, cette affaire est très caractéristique des temps que nous vivons. Elle prouve combien la neutralité est une notion qui reste profondément étrangère aux belligérants. Ceux-ci engagés dans une partie décisive, convaincus de se battre pour leur bien et celui de l'humanité, n'arrivent pas à comprendre que d'autres s'abstiennent et ne prennent pas parti dans un conflit dont dépend le sort du monde et de la civilisation. Même là où l'on ne nous invite pas formellement à adhérer à l'une ou l'autre cause, on s'étonne de ce que nous accueillons avec la plus extrême réserve les plans de reconstruction de la société européenne que l'on établit maintenant en vue de l'après-guerre. On nous dit volontiers que la neutralité est une notion surannée, qu'elle était l'une des conséquences de l'équilibre européen et qu'elle ne correspond plus à rien, du moment que cet équilibre est rompu.

Cette thèse repose sur une profonde erreur. Tout d'abord, il sied de rappeler que nous nous sommes engagés d'honneur à ne pas modifier notre ligne politique et notre statut international, tant que le conflit actuel n'est pas terminé, nous avons juré de ne favoriser aucun groupe de belligérants. Aussi longtemps que l'un ne l'a pas emporté sur l'autre, toute initiative de nature politique qui pourrait, fut-ce sur le seul plan idéologique, nous donner l'apparence d'une prise de parti, nous est strictement interdite. C'est à cette condition-là que les puissances en guerre se sont engagées à respecter notre neutralité et l'intégrité de notre territoire. Nous tenons leurs obligations pour aussi impérative que les nôtres.

D'autre part, il est inexact de prétendre que la neutralité helvétique n'avait de sens que sous le régime de l'équilibre européen. Elle est plus ancienne que cela. Elle lui surviva, même s'il se révélait impossible de le restaurer. Notre attitude n'a rien d'occasionnel. Elle est permanente et même perpétuelle, car elle est la transposition, sur le plan de la politique extérieure du principe d'abstention, de ce refus de choisir entre diverses cultures, qui assure si harmonieusement notre équilibre intérieur. Ce n'est pas trop dire que la Suisse sera neutre ou ne sera pas.

De là à prétendre que ce statut est immuable, qu'il ne saurait souffrir aucun aménagement dans sa nature intime et dans ses conséquences il y a un pas que nous nous garderons de franchir. L'histoire récente inflige un démenti flagrant à cette thèse. En 1919, quand les puissances ont tenté d'établir la paix continentale sur des bases solides et qu'elles ont adhéré au système de la sécurité collective, principe essentiel de la Société des Nations, nous n'avons pas fermé les yeux à l'évidence. Nous n'avons pas nié le monde qui nous entoure. Nous n'avons pas déclaré: «Notre neutralité est assise depuis plus d'un siècle sur l'équilibre européen. Nous ne voulons pas entendre parler d'un autre régime continental». Les Suisses sont trop réalistes pour cela. Ils ont un sens politique fort avisé. En 1919, ils ont tiré toutes les conséquences logiques de la situation nouvelle devant laquelle ils se trouvaient placés. Ils ont souscrit à la sécurité

collective dans la mesure où leur permettait leur neutralité traditionnelle. Tout en persistant dans leur politique d'abstention, ils ont assumé les obligations de solidarité internationale. Ils ont différencié leur neutralité. Enfin, en 1938, quand il fut avéré que la sécurité collective avait fait faillite et qu'elle ne comportait plus pour nous que des charges dangereuses sans avantages correspondants, nous avons restauré la neutralité intégrale, telle que nous la connaissions sous l'empire de l'équilibre continental.

A ce sujet, il faut noter que nous avons attendu que la paix soit conclue pour prendre nos décisions. Quand le président Wilson a proclamé le principe de la sécurité collective, le 8 février 1918, c'est-à-dire en pleine guerre, nous n'avons pas adhéré d'enthousiasme à cette thèse. Les vœux, les ambitions, les rêves et les projets des belligérants ne sont pas des faits accomplis devant lesquels nous puissions nous incliner. A nos yeux, seule la paix retrouvée est un fait qui peut nous inspirer certains gestes. Il en va de même aujourd'hui, quand on cherche à nous séduire par des projets de reconstruction européenne. Pour nous prononcer, nous attendons qu'ils aient pris corps. A ce moment-là seulement, nous pourrions examiner en toute indépendance s'ils sont conciliables avec la dignité d'un Etat souverain et à quelles conditions nous pouvons nous intégrer dans un système nouveau.

Je dis bien: indépendance, dignité, souveraineté. Ce n'est pas au hasard que j'écris ces mots. Ils sont essentiels en l'occurrence. En effet, nous ne saurions nous incliner sans autre devant n'importe quelle solution, fut-elle préconisée par de plus puissants que nous. La Suisse s'est intégrée à l'équilibre continental, puis à la sécurité collective parce que ces deux régimes internationaux respectaient son indépendance, faisaient d'elle un véritable partenaire et lui reconnaissaient une situation spéciale. Elle n'en aurait pas fait autant en face d'une hégémonie impérialiste, qui condamne tout ce qui ne lui ressemble pas, tout ce qui se veut différent, tout ce qui se refuse à n'être qu'un satellite naviguant passivement dans son orbite. Il est des refus qui peuvent entraîner la disparition pure et simple d'un Etat. Ils valent mieux que l'acceptation de la servitude. Quand on a le goût de l'indépendance chevillé au corps et à l'âme, il faut savoir les envisager, quelles que puissent être les conséquences.

On parle beaucoup de «nouvel ordre européen», en termes fort vagues d'ailleurs. Apparemment, ses auteurs veulent se réserver des solutions variées. Leur langage reste sibyllin. Mais il ne trouve pas d'écho chez nous, précisément parce que nous n'avons jamais entendu un mot de respect pour l'indépendance réelle des petits Etats, parce que tout nous dit au contraire que leur sort serait celui d'un fidèle et obéissant serviteur d'une puissance conductrice, d'un impérialisme intolérant. Ici ou là, on prend prétexte de notre manque d'enthousiasme pour cette idée, pour nous reprocher de ne pas être de bons Européens. Quant on nous offrira une part équitable et un rôle de véritable partenaire dans une organisation continentale garantissant l'indépendance réelle de notre patrie, quand on nous demandera notre libre contribution au relèvement des ruines, quand on attendra de nous un apport substantiel à l'établissement et au maintien de la paix future, on aura l'occasion de s'apercevoir que nous ne sommes pas de mauvais Européens. Nous le serons sans doute toujours aux yeux de ceux qui voudraient nous subjuguier. Ceux qui s'adresseront au peuple suisse comme à un peuple majeur capable de gouverner lui-même, pour lui reconnaître ses droits à l'existence et lui demander sa collaboration ne nous trouveront pas sourds. Jusqu'ici nous n'avons guère entendu ce langage.

Berne, 16 Nov. 1942. Pierre Béguin.

LETTRE DE SUISSE

LE PROGRAMME DU TIR EN CAMPAGNE POUR 1943

Le comité central de la Société suisse des carabiniers vient de se réunir à Aldorf, toute pleine des souvenirs de Tell de Bürglen, l'émule des tireurs helvètes. A l'annuité des membres présents, il a décidé de proposer au Conseil des tireurs, pour 1943, le programme de tir en campagne suivant, sur cible B divisée en 4 points: a) une série de six balles, coup par coup, durée une minute par coup; b) une deuxième série de deux fois trois balles, tir rapide, durée une minute par trois coups; c) six balles, feu de série, en une minute. La position est libre; le comité n'a pas cru, en effet, devoir maintenir un exercice dans la position à genoux — comme c'était le cas jusqu'ici — puisque celui-ci a disparu du programme militaire. Le programme tout entier pourra désormais être tiré dans la position couchée. La suppression du tir à genoux entraîne ipso facto des exigences plus grandes pour l'obtention des distinctions de la Société des carabiniers. Le comité central formule les propositions suivantes: 1. Insigne-couronne pour 74 points et plus, touchés compris, au lieu de 72 comme jusqu'ici. 2. Mention honorable de la SSC pour 70 points et plus (au lieu de 68), touchés compris. Cette transformation du programme, marquée par une importance plus grande accordée au tir rapide, sera naturellement soumise à l'approbation de l'Office central fédéral pour l'instruction préparatoire et pour le tir hors service du Département militaire fédéral. Mais si l'on envisage les conditions actuelles, cette approbation ne fera vraisemblablement pas défaut. Quant au Conseil des tireurs, son adhésion est considérée comme ne devant pas se heurter à de sérieuses difficultés.

LES ASSURANCES EN TEMPS DE GUERRE

On sait que le Bureau fédéral des assurances publie chaque année un rapport détaillé sur la situation des entreprises privées d'assurance soumises à la surveillance du Conseil fédéral. Le rapport pour l'année 1940, qui vient de paraître, contient des renseignements intéressants au sujet des problèmes nouveaux qui se posent pour l'assurance depuis la guerre. C'est tout d'abord l'assurance contre les risques de transport qui est placée devant des tâches extrêmement ardues. Pour vivre, notre pays doit importer et exporter une quantité de marchandises. Les commerçants peuvent être couverts par une assurance. En 1939, le Conseil fédéral avait donc institué une assurance contre le risque de guerre de transport. Mais de nos jours, les bateaux à disposition sont rares, il faut les utiliser à plein. Le risque de perte totale atteint ainsi parfois près de 20 millions de francs, montant qui dépasse de beaucoup la capacité de nos compagnies d'assurance contre les risques de transport. Pour remédier à l'absence d'une réassurance adéquate, la Confédération a conclu avec les sociétés un contrat de réassurance du risque ordinaire de transport. Des difficultés sérieuses, quoique moins apparentes aux yeux du public, se présentent aussi dans d'autres branches. Dans l'assurance sur la vie, il y a celles qui proviennent de la très longue durée des contrats et de l'existence de réserves mathématiques considérables. Le recul persistant de la mortalité et celui du loyer de l'argent se font cruellement sentir. En 1930, le rendement moyen des placements des sociétés suisses d'assurances sur la vie était de 5,33%; en 1940, il n'est plus que de 3,93%, soit 1,4% de moins. Le montant des placements étant de près de 3 milliards de francs à la fin de 1940, le manque à gagner en intérêts annuels par rapport aux conditions de l'année 1930 est de 40 millions de francs environ. Si, d'une part, la diminution de la mortalité est favorable aux sociétés en ce sens que les capitaux en cas de décès sont payables en moyenne un peu plus tard que d'après les prévisions, d'autre part, les versements en cas de vie sont plus nombreux, les rentes doivent être servies plus longtemps, ce qui représente une charge supplémentaire d'autant plus grande que la diminution de la mortalité est plus forte. La chute du taux d'intérêt, elle, a toujours la même conséquence, un enrichissement très sensible de l'assurance dans toutes les catégories. Les sociétés ont déjà modifié leurs tarifs d'assurances de rentes. La production de nouvelles assu-

IL N'EST JAMAIS TROP TARD...

...pour bien faire et pour nous envoyer le montant de l'abonnement 1941-42, à l'Administration du Journal Suisse d'Egypte, 30, rue Salah El Dine, Alexandrie. Merci d'avance.

...rances s'est beaucoup ralentie. En 1940, les sociétés d'assurances soumises à la surveillance de la Confédération ont cependant encaissé encore, dans leurs opérations directes en Suisse, pour 374,18 mill. de fr. de primes. La diminution atteint 7,6% de l'encaissement de l'année 1939 et 12,5% de l'encaissement de 1937, le maximum enregistré jusqu'ici, soit 427,82 mill. de fr. Depuis ce moment-là, le recul dépasse 50 millions de fr. C'est dans l'assurance sur la vie que l'encaissement de primes a le plus baissé. Il a passé de 291,4 mill. de fr. en 1937 à 260,65 mill. de fr. en 1939 et à 238,08 mill. de fr. en 1940. L'assurance contre les accidents marque aussi une diminution, de 4% en 1939. Dans l'assurance de la responsabilité civile, la chute a été beaucoup plus accentuée. Les primes encaissées ont passé de 38 mill. de fr. en 1939 à 29,62 mill. de fr. en 1940.

NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

Notre commerce extérieur a été caractérisé, durant les trois premiers trimestres de l'année, par une diminution de volume et une augmentation de valeur. La valeur de l'importation a atteint 1574 millions de francs, dépassant d'environ 10 millions de francs celle de la période correspondante de l'année dernière, tandis que le volume de l'importation a été inférieur de 7,1% à celui de l'année dernière. Parallèlement les exportations ont dépassé de 71,3 millions de francs celles de l'année dernière, pour atteindre 1105,6 millions de francs, alors que leur volume a été inférieur de 36,7% à celui de la période correspondante de l'année dernière. Durant les trois premiers trimestres de 1938, dernière année avant la guerre, nous avions importé 561,561 wagons de 10 tonnes pour une valeur de 1178,7 millions de francs. Le volume de nos importations passa ensuite à 610,883 wagons (1266,2 millions de francs). Dès lors, le volume de nos importations décroît rapidement, passant à 481,692 wagons en 1940, 355,243 en 1941 et 330,108 en 1942, alors que, en valeur, elles ont suivi une progression constante. Pendant la période dont il est question ici, les prix des marchandises importées ont augmenté de 114% depuis la dernière année normale (1938). Ce sont les denrées alimentaires qui ont enregistré l'augmentation la plus forte, soit 205%, et les matières premières (112%), tandis que pour les produits manufacturés, l'augmentation est moins forte (46%). Pendant la précédente guerre mondiale, l'augmentation moyenne avait atteint 102% de 1913 à 1917, mais la différence entre les divers groupes de marchandises était beaucoup moins marquée. Les prix moyens des marchandises d'exportation n'ont augmenté que de 55%, tandis que durant les trois premières années de la précédente guerre, ils avaient haussé de 63%.

L'OPINION SUISSE

REVUE DE LA PRESSE DE LA SUISSE ALÉMANIQUE

Le SANKT-GALLER TAGBLATT. Même si notre avenir apparaissait sans espoir, nous devrions combattre et renoncer à toute capitulation. Car une génération n'a pas à décider seulement de son propre destin, elle porte encore la responsabilité du sort des générations postérieures... Nous ignorons, en effet, ce que sera l'Europe de demain. Aussi est-il bon que nous observions dans ce domaine une prudente retenue et que nous ne nous fassions pas les avocats d'une cause qui sape tout ce qui a fait la valeur irremplaçable de notre patrie. Car enfin si l'on admet que l'auteur de l'article que nous incrimons est notre compatriote, il a enjolivé et varié la capitulation de tous les Etats encore indépendants de notre continent. Si jamais la paix devait revenir — la vraie paix et non pas un armistice déguisé — alors tous les peuples devraient travailler la main dans la main. Notre petit peuple saura rendre des services appréciables à la collectivité future à la condition qu'il conserve son indépendance et ne soit pas rabaisé à la condition de province de quel que grande puissance. Voilà pourquoi notre premier et notre plus grand devoir consiste à garder notre particularisme et notre liberté, car seuls ils nous assurent les biens sans lesquels il ne vaut pas la peine. L'élaboration de vastes plans pour la hiérarchisation des Etats dans le cadre d'une politique européenne des grands espaces n'est pas une tâche helvétique.

LA VIE LITTÉRAIRE EN SUISSE

UN ROMAN PAR LETTRES

C'est la première fois que je parle ici de M. Karl Schöly, un «jeune» de 40 ans, un Bâlois qui vécut toujours à Saint-Gall. Après ses études secondaires, il fut en apprentissage chez un marchand de fer, teneur de livres à Zurich, employé dans une fabrique de machines à Uetzwil, modeste employé dans une chancellerie. Si je donne ces détails, c'est pour que le lecteur éprouve avec plus d'étonnement le charme d'un style que j'essaierai tout à l'heure de définir. Quand Karl Schöly publia ses Besinnliche Geschichten, suivies de Neuwälder, je fus étonné de voir les meilleurs critiques — ceux qui volontiers laissent passer les livres de débutants, ceux qui remettent une bonne partie de leur besogne à quelque subalterne de la rédaction — de voir les meilleurs critiques, dis-je, se donner le plaisir de la découvrir. Ces messieurs usaient de termes qui vraiment engageaient. On parlait de «sprachliche Kultur» au narrateur inconnu. On le montrait tout imbibé des plus grands modèles de la littérature d'outre-Rhin. On parlait de Lebensbuch, de sève essentielle, voire d'un rayon de lumière dans les plus profondes ténèbres. Tant d'éloges auraient dû me donner confiance, et je m'étais attendu à attendre le troisième volume de M. Karl Schöly pour faire la connaissance de l'auteur et pour vous révéler son talent. Le Pacte de Saint-Martin est, à vrai dire, un livre étrange, envoûtant et agaçant, dont les héros vivent hors du temps, et toutefois dans l'entre deux guerres, dans un pays dont nulle cité n'est nommée, mais qui est la Suisse à la veille de l'Exposition de 1939. Une partie de l'histoire se passe dans un jurg vieillot, dans une demeure à pignon; et puis viennent des pages consacrées à la Wanderung (l'emploi à dessein le terme allemand), à des errements délicieux et utiles à travers monts et vau, où l'on a l'occasion d'éprouver, de découvrir son âme en même temps que de multiples paysages; et l'on séjourne à Saint-Martin, village abandonné dans une vallée arrosée vers le midi (toujours le Drang nach Süden de nos Confédérés!), on s'en éloigne, mais c'est pour y revenir, certainement, car c'est dans ce cadre, ce climat, ce diminutif de patrie, que les compagnons pourront vivre pleinement la liberté à laquelle ils aspirent. C'est le jeune Amberg qui raconte tout cela par lettres à son ami Urs, faisant alterner l'épître avec le fragment de journal intime. Il subit tout à tour l'influence de Bénédict, un ancien moine qui n'a pas perdu la foi ni le besoin de prosélytisme, mais qui se voue principalement à cueillir et à classer des simples, et celle de Martin Hohemut, dont le nom offre un noble programme, dont le rôle est d'aider les gens à devenir eux-mêmes, de les sortir du doute et des hésitations, et cela en agissant en leur présence plus encore qu'en prêchant. On voit aussi, dans cette histoire, un relieur passionné de son métier, qui consiste à revêtir les belles pensées d'un beau vêtement. On aurait grand tort de résumer le livre, et c'est même une erreur que de vouloir en présenter les personnages. Quant à dire que nous voilà transportés en plein romantisme, cela pourrait bien aussi éloigner les lecteurs. Et c'est pourtant cela: le mystérieux à la Novalis ne fait point défaut, non plus que les gorges, le moulin, les chevreuils à la pâture, une phrase de cor de chasse. La nature a une âme, la réalité et les songes se mêlent; et le mot liberté est pris dans un sens qui concerne le poète plus que le citoyen. J'ai eu peine à entrer dans le récit, et je n'essaie pas de cacher que l'allure en est un peu lente. Mais, d'un bout à l'autre, j'ai senti la présence d'un inspiré, à la fois distingué et naïf, cultivé et paillard, subtil et spontané, méditatif et cordial. Mélange bien rare, surtout dans ce pays. C'est un contemporain de Wilhelm Meister qui a rêvé, qui a écrit cela, un dégustateur de prose allemande de la meilleure époque; et c'est aussi un lointain disciple d'Albert Steffen, dont l'allure feutrée n'a pas trouvé beaucoup d'imitateurs. On baigne dans une musique pure, ancienne, rafraîchissante. Il est probable que M. Karl Schöly ne sera jamais lu que du petit nombre, mais à ce petit nombre il apportera une joie singulière.

LA VIE DANS LES CANTONS

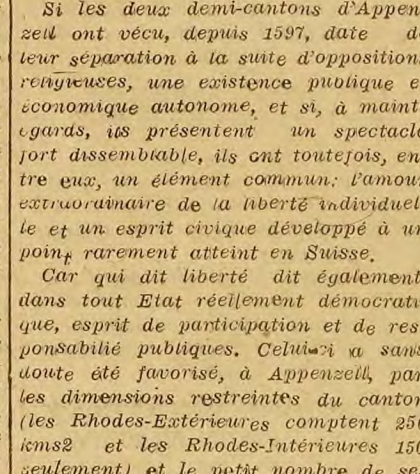
APPENZEL: TERRE DE LIBERTÉ

Si les deux demi-cantons d'Appenzel ont vécu, depuis 1597, date de leur séparation à la suite d'oppositions religieuses, une existence politique et économique autonome, et si, à maints égards, ils présentent un spectacle fort assemblable, ils ont toutefois, entre eux, un élément commun: l'amour extraordinaire de la liberté individuelle et un esprit civique développé à un point, rarement atteint en Suisse. Car qui dit liberté dit également, dans tout Etat réellement démocratique, esprit de participation et de responsabilité publiques. Celui-ci a sans doute été favorisé, à Appenzel, par les dimensions restreintes du canton (les Rhodes-Extérieures comptent 250 km<sup>2</sup> et les Rhodes-Intérieures 150 km<sup>2</sup>) et le petit nombre de ses citoyens (45.000 habitants dans le premier, 13.000 dans l'autre), qui ont permis des contacts personnels et une connaissance des questions impossibles dans un territoire plus vaste et plus peuplé. Mais cet esprit a une racine plus profonde encore dans le caractère farouchement individualiste, parfois obtenu, des habitants. Ainsi, les institutions politiques des Rhodes-Extérieures constituent l'exemple typique d'un système démocratique poussé à l'extrême, dont le fonctionnement n'est possible que par le dévouement et l'intérêt de chaque citoyen pour la chose publique. Le gouvernement de ce demi-canton est composé de sept membres, élu par trois ans, et présidé par un Landammann, rééligible à l'expiration de son mandat triennal. Ces magistrats reçoivent un traitement annuel de 3000 francs et, s'ils peuvent conserver leur profession à côté de leurs fonctions gouvernementales, la moitié en tout cas de leur temps est consacrée aux tâches politiques surtout depuis la guerre, des pleins pouvoirs leur ayant été accordés. Il y a quelques années encore, le gouvernement recevait simplement une somme de dix mille francs, partagée entre ses membres selon l'importance de leurs travaux. Or, malgré le peu d'attrait financier que représentent ces fonctions, il y a toujours eu pléthore de candidats à l'élection. A côté du gouvernement, le Grand Conseil, composé de 59 membres, dont la très grande majorité appartient au parti radical, siège au maximum quatre ou cinq jours par an et élabore les lois et décrets qui sont soumis à la sanction suprême de la Landsgemeinde, organe supérieur de la collectivité. Mais, bien que toute décision législative doive être validée par l'ensemble des citoyens réunis solennellement, l'on a institué un contrôle populaire supplémentaire par le système, unique en Suisse, de la Volksdiskussion, qui existe dans les deux demi-cantons. Lorsque le Grand Conseil a adopté une loi, le texte en est expédié à tous les électeurs, qui ont le droit d'envoyer, dans un délai déterminé, leurs objections et leurs propositions à l'Assemblée délibérative. Celle-ci est alors tenue de reprendre le projet adopté et de tenir compte des suggestions remises. Il suffit (le cas s'est présenté fréquemment) qu'un seul citoyen du canton estime telle ou telle disposition d'un projet insuffisante ou mauvaise pour obliger le corps législatif à remettre son ouvrage sur le métier!

Pour permettre encore mieux au peuple d'exprimer son opinion sur la marche des affaires du pays, il existe à Appenzel (Rh. Ext.) un droit d'initiative. Il suffit qu'un nombre de citoyens égal à celui des membres du Grand Conseil (soit actuellement 59) demandent que tel ou tel sujet soit soumis à codification pour que leur requête soit prise en considération. Récemment, un groupe restreint de lecteurs, usant de cette faculté, a déposé un projet de loi instituant une limite d'âge pour les membres du gouvernement et le président du tribunal. Dans les communes, également, dont l'autonomie est très grande, puisque d'elles seules dépendent les écoles, la bienfaisance et la police, le contrôle populaire joue un rôle prépondérant. C'est ainsi que le budget communal est envoyé à tous les habitants; ceux-ci ont le droit de donner leur avis sur toutes ses rubriques lors de l'Assemblée de commune, qui a lieu le premier dimanche de mai. Mais, (car les droits populaires sont considérés aussi comme des devoirs, l'on ne peut, à Appenzel, refuser jusqu'à 65 ans une fonction publique (gouvernement excepté). Que se passerait-il chez nous s'il existait une telle disposition! On comprend mieux, à voir jusqu'où l'Appenzellois pousse ses conceptions en matière de liberté, que ce canton soit le seul en Suisse où l'exercice de la médecine est entièrement libre. L'étranger qui se promène dans les rues d'Hérisau se heurte à des plaques de médecins-naturalistes ou de dentistes, presque aussi nombreuses que les médecins. On dénombre 176 Naturärzte et

IN MEMORIAM

Colonel Prince D. AMILAKVARY 13ème Brigade Légion Etrangère



Le Colonel Amilakvary (à droite) s'entretenant avec notre compatriote, Capt. Miville, au Stand de la Section de Tir le 11 octobre 1942.

A un moment où les événements se précipitent à une allure si vertigineuse qu'ils dépassaient même le rythme de la pensée la plus alerte, la nouvelle de la mort glorieuse du Colonel Prince D. Amilakvary se répandit comme un éclair parmi les Membres de la Section Suisse de Tir, frappant au cœur ceux qui avaient connu de près et admiré ce grand soldat. Des légionnaires blessés nous apportèrent cette nouvelle du front, avec le sentiment qu'elle serait accueillie par nous comme elle l'avait été par eux mêmes. «On est bien triste à la Légion, mais nos motifs fiers nous disent-ils. Et bien vite, chaque Membre de notre grande famille de Tireurs, évoqua le souvenir de cet Officier de grande taille, au regard énergique, mais bienveillant, apaisé des grands chefs militaires. Y aurait-il un meilleur éloges à faire à son esprit chevaleresque que de citer le fait qu'il accepta notre invitation au match de Tir contre notre Section, parce que d'honneur de la Légion Etrangère veut qu'elle ne recule jamais et sous aucune condition devant un défi — c'est en ces termes qu'il s'exprima — bien qu'à la réception de l'invitation, il ait eu en poche l'ordre de marche pour le front? Ce n'était que grâce à un heureux hasard, le départ de son régiment ayant été retardé de quelques jours, que le match put quand même avoir lieu.

Combien nous avons compris l'adoration que les Légionnaires avaient pour leur Colonel, lorsqu'au match disputé contre notre Section, ayant lui-même obtenu le meilleur résultat, il demanda, en gentleman, d'être classé «Hors Concours» pour ne pas priver un de ses Légionnaires du premier prix. Ses soldats nous racontèrent aussi, leurs yeux reluisant de fierté, combien leur Colonel méprisait le danger. Toujours dans les premières lignes, au milieu des salves meurtrières, même lorsque tous se courbaient, on le voyait debout, dans sa grande cape, en képi. Et c'est debout qu'il affronta la mort, fatalement frappé à la tête. Les Membres de la Section Suisse de Tir conserveront toujours vivante sa mémoire parmi le souvenir et l'image de tous ceux qui furent leurs partenaires de Tir et le précéderont sur le champ d'honneur.

121 dentistes dans les seules Rhodes Extérieures.

Cette floraison de thaumaturges, soignant les uns par les simples, les autres par le magnétisme, a attiré à Hérisau un nombre considérable de patients de toute la Suisse et constitue un apport économique, à l'art de guérir dans le canton. En général, la masse de ces guérisseurs est composée d'honnêtes gens, on a cependant constaté l'existence de brebis galeuses dans ce grouppou, et c'est pourquoi la première Landsgemeinde d'après la guerre sera saisie d'un projet posant certaines conditions, non pas scientifiques, mais morales et économiques, à l'art de guérir dans le canton. En tout cas, ces médecins sans grades n'ont pas ruiné la santé du peuple d'Appenzel, puisque sa longévité est supérieure d'un huitième à celle du reste de la Suisse. Après avoir contemplé le déroulement de la vie civile d'Appenzel, la parfaite ordonnance de ses institutions, si complexes et si nombreuses pour un coin de terra misculca, l'on comprend mieux, à voir jusqu'où l'Appenzellois pousse ses conceptions en matière de liberté, que ce canton soit le seul en Suisse où l'exercice de la médecine est entièrement libre. L'étranger qui se promène dans les rues d'Hérisau se heurte à des plaques de médecins-naturalistes ou de dentistes, presque aussi nombreuses que les médecins. On dénombre 176 Naturärzte et

AUX AUDITEURS DES EMISSIONS RADIOPHONIQUES DE LA SUISSE

Le poste de Schwarzenburg renoué et renforcé, est entré en service dès le début de décembre. Nous prions les personnes qui auraient des observations ou des vœux à formuler au sujet des prochaines émissions, de bien vouloir nous aviser, afin de pouvoir les transmettre en Suisse.

CHARLY CLERC.

AUX AUDITEURS DES EMISSIONS RADIOPHONIQUES DE LA SUISSE

Le poste de Schwarzenburg renoué et renforcé, est entré en service dès le début de décembre. Nous prions les personnes qui auraient des observations ou des vœux à formuler au sujet des prochaines émissions, de bien vouloir nous aviser, afin de pouvoir les transmettre en Suisse.

CHARLY CLERC.

Le poste de Schwarzenburg renoué et renforcé, est entré en service dès le début de décembre. Nous prions les personnes qui auraient des observations ou des vœux à formuler au sujet des prochaines émissions, de bien vouloir nous aviser, afin de pouvoir les transmettre en Suisse.

# NOUVELLES DE SUISSE

## POUR LA CONSTITUTION DE COMMUNAUTES D'EXPLOITATION

Bâle, 3 déc.— Le Grand Conseil a entendu aujourd'hui le porte-parole des jeunes radicaux développant une motion demandant la constitution de communautés d'exploitation, c.-à-d., d'organismes groupant employeurs et salariés.

Ces communautés auraient pour tâche d'améliorer les conditions de travail et d'existence et d'assurer la paix sociale.

Les représentants de tous les partis bourgeois ont demandé le renvoi de cette motion au Conseil de Bâle-Ville, tandis que les socialistes en préconisaient le rejet.

Le représentant du gouvernement répondra ultérieurement aux motions.

## EN FAVEUR DE LA FAMILLE

Lausanne, 3 déc.— Les quatre fabriques vaudoises de bonneterie et de tricotage et une des plus importantes maisons de vêtements, groupant au total près de 300 personnes, viennent de décider de créer une caisse communale d'allocations familiales.

Les familles recevront 10 frs par mois et par enfant.

La caisse de compensation sera alimentée exclusivement par les employeurs affiliés.

## LE BI-MILLENAIRE DE GENEVE

Berne, 4 déc.— Le bi-millénaire genevois a été célébré en séance publique à l'Ecole polytechnique fédérale, sous les auspices de la pensée protestante.

MM. André Bowler et Edmond Piccard parlèrent de l'âme de la cité de Calvin et de Jean-Jacques Rousseau.

## LES ASSURANCES EN SUISSE

Berne, 4 déc.— La Commission fédérale des Assurances, réunie à Berne, a constaté que la moitié du peuple suisse est assuré à des caisses-maladies reconnues.

La question des rapports de droit entre médecins et caisses publiques fait l'objet d'une discussion. La Commission a approuvé en principe un projet concernant le paiement des frais de radiographie et des diagnostics par les caisses-maladies.

## NOS TIMBRES POSTES

Berne, 4 déc.— Selon la feuille officielle des P.T.T. la couleur bleu foncé des timbres de 10 centimes qui représentent le Château de Chillon, s'étant révélée à l'usage peu pratique, il a été décidé que ce timbre sera désormais imprimé en brun clair.

## A LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Genève, 5 déc.— Le Comité international de la Croix-Rouge communique qu'à la suite des démarches entreprises auprès des autorités japonaises, il a pu obtenir communication de Tokio des premières listes de prisonniers de guerre et des internés, détenus aux Philippines.

Cette liste a été portée à la connaissance de l'Agence Centrale des Prisonniers de guerre, à Genève.

La Délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Tokio, présidée par notre compatriote, M. Paravicini, a procédé aux concours de la Croix-Rouge japonaise, à d'importantes distributions de vivres aux prisonniers.

Il s'agit de 1,800 tonnes de denrées alimentaires qui ont été débarquées à Singapour et à Hong-Kong.

Une partie de cet envoi était destinée aux prisonniers des Philippines; le reste a été réparti entre les prisonniers de guerre et les internés civils.

## A L'OFFICE CENTRAL SUISSE DE TOURISME

Berne, 5 déc.— L'Office Central suisse du Tourisme, à Berne, a organisé dans le Musée des Beaux-Arts une exposition de la navigation aérienne, intitulée: «Sur les voies mondiales de l'avenir».

M. Cello, Conseiller fédéral, Chef du Département des Postes et Chemins de fer, assistait à la cérémonie.

Cette exposition est un hommage rendu aux pionniers de l'aviation en Suisse et rappelle que deux grands artistes peintres de notre pays se sont, il y a 50 ans déjà, passionnés pour les problèmes du plus lourd que l'air et établis des graphiques, comme Léonard de Vinci, au 15<sup>e</sup> siècle.

Les plans figurent en original ou sous forme de reproductions.

Les organisateurs ont montré le développement prodigieux de l'aviation qui impose à la Suisse le devoir de prendre sans tarder toutes les mesures nécessaires pour faire face au trafic inter-continental d'après-guerre.

C'est l'enseignement qui se dégage de cette exposition.

Notre pays ne doit ménager aucun effort pour ne pas rester à l'écart des grandes lignes de communications qui seront desservies par les puissants et rapides avions de tourisme.

## LES CANDIDATURES AU TRIBUNAL FEDERAL

Berne, 5 déc.— La Commission centrale du parti radical-démocratique du canton de Berne, a pris acte de la démission de M. Rosset, juge au Tribunal Fédéral, qui se retire pour des raisons de santé.

La Commission a décidé de proposer au groupe radical-démocratique des Chambres la candidature de M. Albert Comment, juge à la Cour d'Appel du canton de Berne et professeur extraordinaire de Droit civil à l'Alma-Mater bernoise.

## LE BUDGET DU CANTON DE NIDWALD POUR 1943

Berne, 5 déc.— Le Grand Conseil de Nidwald a approuvé le projet de Budget du canton pour 1943 qui se solde par un déficit de 280,000 Frs. sur un total de dépenses de plus de 2,085,000 francs.

## L'OEUVRE SUISSE DE SECOURS AUX REFUGIES

Zürich 6 déc.— Au cours d'une réunion organisée par les Amis de la S.D.N., M. Briner, Conseiller d'Etat et Président de l'Œuvre suisse de secours aux réfugiés a parlé de l'oeuvre accomplie par cette institution.

4,500 nouveaux réfugiés sont actuellement concentrés dans des camps, où ils exercent une activité utile mais qui ne porte pas préjudice au marché du travail en Suisse.

Ces prochains mois, tous ceux qui sont capables de travailler seront placés dans des camps de travail. Tous, excepté les vieillards, seront obligés, le moment venu de quitter la Suisse.

Depuis 1938, 3700 réfugiés sont arrivés à Zurich.

1,900 d'entre eux se sont déjà rendus dans les pays d'outre-mer.

Tout ce qui est possible est strictement interdit aux réfugiés.

Les malades et les impotents sont confiés aux soins des organisations de secours.

Les collectes publiques, en faveur des réfugiés, ont atteint 1,350,000 frs. Le nombre des dons en vêtements est excessivement élevé.

## L'ENTREE CLANDESTINE DES REFUGIES EN SUISSE

Berne, 6 déc.— En exerçant le droit d'asile, la Suisse n'entend pas approuver toutes les méthodes dont usent certains gens pour rentrer dans notre pays.

Un tribunal territorial vient de condamner plusieurs personnes à des peines d'emprisonnement pour avoir facilité l'entrée clandestine de réfugiés en Suisse.

## LA COLLECTE DU DON NATIONAL DANS LE CANTON DE BERNE

Berne 6 déc.— La Collecte pour le Don national suisse a produit dans le seul canton de Berne, la somme de 1,311,000 frs en chiffres ronds.

La vente des insignes a dépassé 100,000 frs.

Le résultat total est à peine inférieur à celui de 1940, alors que les conditions économiques sont moins favorables et que le nombre des collectes officielles s'est considérablement accru.

## LA NAVIGATION FLUVIALE

Berne, 6 déc.— Il est intéressant de constater l'intérêt que rencontre en Suisse romande, le projet de la navigation fluviale à travers la Suisse, par un canal reliant le Rhône au Rhin.

La petite municipalité de Morges vient de demander à son Grand Conseil un crédit de 300,000 frs pour la réalisation de ce projet.

## LES RECOURS EN GRACE

Berne, 7 déc.— Par une communication du Conseil fédéral datée de ce matin, on a appris que les recours en cassation interjetés par trois condamnés à mort pour espionnage, ne pourront pas être liquidés avant la présente session parlementaire.

Les éventuels recours en grâce qui pourront être présentés ultérieurement ne pourront donc pas être traités avant la fin de la session des Chambres, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours.

Il est prévu que l'Assemblée fédérale devra, comme ce fut le cas en novembre dernier, tenir une réunion extraordinaire dans la première moitié du mois de janvier 1943.

## UNE LEGERE SECOURS SISMIQUE DANS LE CANTON DE ST. GALL

Berne, 7 déc.— Les sismographes des deux observatoires de Zurich et de Neuchâtel ont enregistré hier soir, peu après 9h, un léger tremblement de terre dont le foyer devait se trouver dans la vallée saint-galloise de Ragaz.

Les phénomènes ont été ressentis dans cette région et dans le Vorarlberg où des maisons ont été ébranlées.

## AU CONSEIL D'ETAT GENEVOIS

Genève, 7 déc.— La cérémonie de la prestation de serment du Conseil d'Etat de Genève, réélu les 28 et 29 novembre dernier, s'est déroulée aujourd'hui.

Conseillers d'Etat et députés se rendirent tout d'abord à la Cathédrale de St-Pierre.

Les 7 membres du gouvernement prêtèrent serment sur les Saintes Ecritures.

M. Adrien Lachenal, Président du Conseil d'Etat, parla de l'activité de l'autorité exécutive et rappela tout ce qui fut organisé en matière d'instruction publique.

Il exprima l'espoir que la Commission des pleins pouvoirs du Conseil national ne se prononcera pas contre les dispositions édictées par le Conseil fédéral au sujet de l'établissement des étrangers sur le sol genevois.

Une messe solennelle fut célébrée d'autre part en l'Eglise de Notre-Dame, à l'occasion de la prestation de serment du Conseil d'Etat de Genève.

## OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE D'HIVER

Berne, 7 déc.— Les Chambres fédérales sont entrées en séance ce soir à 18h pour la session ordinaire de décembre.

Le premier acte des deux Conseils législatifs fut d'élire chacun son Président pour l'année 1942-1943.

Ces élections ne constituent une cure surprise car, traditionnellement, c'est le vice-président en charge qui accède à la présidence.

Au Conseil national, cette fonction est revenue à M. Emile Keller, député radical d'Argovie.

M. Keller, qui fait partie depuis 1909 du gouvernement de son canton, est député à Berne depuis 1912.

C'est donc l'un de nos plus anciens parlementaires.

Ajoutons que M. Emile Keller préside le groupe radical-démocratique des Chambres fédérales, le

## plus nombreux de l'Assemblée fédérale.

C'est également un député radical M. Norbert Bosset, député du canton de Vaud, qui accède à la Présidence du Conseil des Etats.

Né à Avanches M. Bosset est un homme politique. Il fut avocat, député au Grand Conseil de son canton depuis 1922. Puis il entra au Conseil d'Etat. Il prit la direction du Département de l'Intérieur. En 1928, ses concitoyens l'envoyèrent au Conseil des Etats, qui est notre Sénat.

M. Bosset fit partie durant ces quatorze années, de nombreuses commissions importantes et s'intéressa tout particulièrement aux questions juridiques et financières.

Les nouveaux vice-présidents des deux Conseils ne seront désignés que mercredi.

## REUNION DU COMITE DU PARTI DES PAYSANS, ARTISANS ET BOURGEOIS

Berne, 7 déc.— Le Comité central du parti des paysans, artisans et bourgeois et le groupe parlementaire de ce parti se sont réunis aujourd'hui en séance commune à Berne sous la présidence de M. Reichling, Conseiller national.

Les participants discutèrent des questions politiques et économiques à l'ordre du jour et entendirent un exposé de M. de Steiger, Conseiller fédéral sur le thème: «La Suisse dans la 4<sup>e</sup> année de guerre».

## LES CHAMBRES FEDERALES AU TRAVAIL

Berne, 7 déc.— Au Conseil national, le Président ouvre la session parlementaire en faisant l'éloge funèbre de M. Chuard, Conseiller fédéral décédé, dont il fait ressortir les hautes qualités d'homme de devoir.

L'Assemblée passe ensuite à l'élection de son Président pour 1942-43. M. Emile Keller, député radical argovien, vice-président est élu par 148 voix sur 154 bulletins valables.

Avant de quitter le siège présidentiel, M. Rosset félicite son successeur et remercie les députés pour la bienveillance dont ils ont fait preuve à son égard.

M. Keller monte ensuite à la tribune et prononce le discours d'usage. Il adresse au Conseil un appel en faveur de l'union, si nécessaire dans les temps difficiles que nous traversons.

Puis le Conseil national aborde la discussion du budget de la Confédération pour 1943.

M. Scherrer, de Saint-Gall, rapporte au nom de la Commission.

Il formule quelques considérations générales et rappelle les raisons pour lesquelles les dépenses résultant de la défense nationale et de l'économie de guerre ne sont pas incluses dans le budget ordinaire.

Ce dernier s'élève à 481 millions et demi frs pour un total de recettes de 385 millions. Ce qui représente un excédent de dépenses de 96,5 millions de francs.

Par rapport au budget de 1942, celui de l'an prochain ne présente de modification que pour quelques rubriques.

Les conversions d'emprunts entraînent une diminution du service des intérêts de près de 7 millions de frs.

Le rapporteur souligne l'importance de la politique sociale de la Confédération et la nécessité de procurer à celle-ci de nouvelles ressources.

Il rend hommage à la prudence du Conseil fédéral et particulièrement au Chef du Département des finances, M. Stampfli, et propose d'approuver l'entrée en matière.

Celle-ci n'est pas combattue et l'Assemblée passe ensuite à la discussion des articles.

Aux recettes, les chapitres sont tous acceptés sans discussions. Puis le débat est interrompu.

Avant de lever la séance, le Président félicite M. Jacques Schmidt, député socialiste solognois, qui siège au Conseil national depuis 25 ans.

## AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 7 déc.— Au Conseil des Etats, M. Frigger (Conservateur argovien) Président, ouvre la session.

M. Bossi, (radical tessinois), qui remplace M. Arnaldo Bolla décédé, est assesseur.

Le Président rend hommage à la mémoire de l'ancien Conseiller fédéral Chuard et rappelle sa belle activité mise au service du pays.

L'Assemblée se lève pour honorer le défunt.

On passe ensuite à l'élection du nouveau président.

M. Norbert Bosset, proposé par les groupes radical et conservateur, est élu par 38 voix sur 39 bulletins.

Après que M. Frigger eût pris congé, le nouveau président monte à la tribune, vivement applaudi. Il rend hommage à son prédécesseur et reporte sur le canton de Vaud l'honneur qui vient de lui être fait.

Bastion du fédéralisme, — mais attaché de toutes les fibres de son âme à la Suisse, — rempant de la liberté, le canton de Vaud, déclare l'Orateur, est et sera toujours une des assises indestructibles de l'édifice construit par nos aïeux au prix de tous les sacrifices, et qui est notre patrie commune.

Evoquant la brève session extraordinaire de novembre, M. Bosset ajoute que des sacrifices douloureux nous seront sans doute encore imposés. L'année qui s'ouvre verra les travaux parlementaires consacrés au maintien des éléments essentiels de la Confédération, qui sont la paix dans l'ordre et le respect de notre indépendance et de notre neutralité. Il faut conserver ces biens précieux en maintenant intact l'esprit fédéraliste.

L'Orateur termine en exprimant l'espoir que lorsque la paix sera rétablie, il sera possible de reprendre la défense des principes fédéralistes qui veulent des états libres et indépendants dont l'union indissoluble constitue la Confédération suisse.

L'Assemblée passe ensuite à l'élection du bureau des alcools.

M. Sutter (conservateur de Schwytz) est élu vice-président par 39 voix sur 40.

## Après que la Commission sur la dime de l'alcool fut constituée, le Conseil des Etats aborda la question du transfert des concessions des chemins de fer privés fribourgeois à la Compagnie des chemins de fer fribourgeois.

La Commission propose l'entrée en matière et l'acceptation du projet, ce qui est adopté sans discussion.

La séance est alors levée.

## AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

Berne, 7 déc.— Le Grand Conseil vaudois a repris aujourd'hui sa session ordinaire.

Il a voté en première lecture des allocations exceptionnelles pour 1942-43 au personnel de l'Etat, ainsi que des allocations de rattachement pour certains catégories d'anciens fonctionnaires ne bénéficiant que de petites pensions.

## LE MARCHÉ SUISSE DE L'OR

Berne, 7 déc.— L'évolution suivie par le marché suisse de l'or et des pièces d'or au cours des derniers mois a engagé les autorités compétentes de la Confédération et de la Banque nationale suisse à réglementer et à surveiller le commerce de l'or.

Des précisions à ce sujet seront publiées dans le courant de la semaine.

## DERNIERES NOUVELLES

### SUITE DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Berne, 9 déc.— Les Chambres ont poursuivi mardi le cours de leurs travaux.

C'est le budget de la Confédération pour 1943 qui a retenu toute la matinée l'attention du Conseil national.

Le budget ordinaire, qui exclut toutes les mesures prises pour répondre aux besoins spéciaux du temps de guerre, comporte un total de dépenses de 481 millions de frs. et le déficit prévu est de 96 millions environ.

Tous les points passés, en revue ce matin ont été approuvés conformément aux propositions du Conseil fédéral, sauf deux ou trois où la Commission fit prévaloir des modifications de peu d'importance.

Un débat intéressant s'est engagé à propos du crédit concernant l'Office Central Suisse du Tourisme pour les perspectives d'après-guerre du tourisme helvétique.

On avait proposé de réduire de 1 million le crédit s'élevant à 2,650,000 frs. de l'Office Central Suisse du Tourisme.

M. Cello rappelle que ce crédit est déterminé par un arrêté fédéral n'ayant pas de portée générale. On peut se demander s'il est régulier de le réduire par la voie du budget. La question de forme est secondaire, mais sur le fond, quels que soient les arguments invoqués par la Commission, la réduction n'apparaît pas justifiée.

Sitôt la guerre terminée le tourisme suisse jouera de nouveau son rôle. Et nul ne sait quand la guerre finira.

Le Conseil national repousse par 75 voix contre 54 la proposition de la Commission tendant à réduire le crédit qui est alors fixé conformément à la proposition du Conseil fédéral.

Quant au Conseil des Etats, il a approuvé à l'unanimité la gestion et les comptes de la Régie des Alcools pour 1941-42. Un déficit est prévu. Il est estimé à 53 millions et demi de frs.

Quant aux C.F.F. comme on s'attend à un recul assez important de notre réseau d'Etat les estimations sont volontairement empreintes de pessimisme.

La discussion qui s'engagea permit d'évoquer la catastrophe de Dochet qui fit de nombreuses victimes, au mois de septembre dernier.

M. Cello, Chef du Département des Postes et Chemins de Fer donne des explications circonstanciées sur les raisons de la collision et exposa les mesures prises pour éviter le retour de semblables sinistres.

### LA SEMAINE EN SUISSE

#### L'OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Lundi soir s'est ouverte la session régulière des Chambres fédérales.

L'ordre du jour est chargé de peu de questions importantes.

Les deux Conseils, même en accomplissant leur tâche avec la plus minutieuse conscience, auront terminé leurs travaux en moins d'une quinzaine de jours.

L'étude des recours en cassation, interjetés par les condamnés à mort en vertu d'un récent jugement d'un tribunal militaire ne pourra se terminer dans un délai assez court pour que l'Assemblée fédérale puisse être saisie de la question. Aussi une réunion extraordinaire des deux Chambres est celle prévue pour la première moitié du mois de janvier prochain.

Les deux Conseils législatifs auront à s'occuper de l'examen du rapport du Conseil fédéral sur l'emploi que celui-ci a fait, au cours du dernier semestre, de ses pouvoirs extraordinaires.

A cette affaire se joint le nouveau problème financier de la Confédération, décrété par le Conseil fédéral, et qui est entré en vigueur par une décision de l'exécutif, mais que les Chambres doivent discuter cependant.

N'oublions pas que la session de décembre ramène régulièrement l'élection de certains dignitaires de notre vie fédérale, celle des présidents des deux Conseils législatifs, qui sont comme le veut l'usage les deux vice-présidents en fonction.

Ce sont pour le Conseil national, M. Keller, (radical argovien) et pour le Conseil des Etats, M. Norbert Bosset (radical vaudois).

Mercredi prochain, il faudra désigner, selon la votation admise entre les partis, les vice-présidents des deux Chambres.

On sait que ceux-ci, sauf surprise inattendue, sont les présidents admis pour l'année suivante.

## Au Conseil national, c'est au tour d'un membre du parti des paysans, artisans et bourgeois de revêtir cette haute charge.

Le nom de M. Gysler, député du canton de Zurich fut prononcé.

Au Conseil des Etats, ce sera un conservateur-catholique, sans doute le député Adolf Suter, de Schwytz, qui sera désigné.

Chaque mois de décembre ramène l'élection du Président de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral, selon un tour de préférence assez compliqué.

M. Cello, vice-président actuel, et Chef du Département des Postes et Chemins de fer, représentant du Tessin au sein de l'exécutif fédéral, sera sans aucun doute possible appelé à la suprême charge du pays.

Quant au vice-président du Conseil fédéral, ce sera croit-on, M. Stampfli, Chef du Département de l'Economie publique.

Il faudra également procéder à l'élection de 26 membres du Tribunal fédéral et de 9 juges suppléants de la plus haute juridiction.

Quatre juges fédéraux ont donné leur démission. Ils ne se représenteront donc pas. Il s'agira de pourvoir à leur remplacement.

Dans cette désignation, dit le Conseil fédéral, on aura égard à ce que les trois langues soient représentées.

En réalité les choses ne sont pas si simples. A côté des langues, entrent en ligne de compte aussi des considérations de partis. Sans que la règle soit inscrite nulle part, les élections du Tribunal fédéral ont ceci de commun avec celle du Conseil national, c'est que l'on y procède selon certaines méthodes empruntées à la représentation proportionnelle.

Au nombre des autres questions rituelles, figurent le projet de budget de la Confédération et celui des C.F.F. pour l'exercice prochain. L'octroi d'un certain nombre de crédits supplémentaires pour l'année en cours et les comptes de la Régie des alcools. Aucun de ces sujets ne présente un intérêt particulier pour le grand public.

Depuis que les affaires financières de la Confédération sont réparties en deux comptes séparés, l'ordinaire et l'extraordinaire, c'est-à-dire depuis le commencement de la guerre, le budget régulier présente un aspect plutôt théorique que pratique.

Les dépenses et les recettes courantes de l'administration fédérale y figurent, mais tout ce qui concerne l'activité extraordinaire, soit militaire, soit économique ou sociale, figure au budget et aux comptes spéciaux. Ceux-ci dépendent du Conseil fédéral et les Parlementaires, officiellement tout au moins, ne sont pas plus renseignés sur eux que les simples contribuables.

Le pouvoir essentiel des Chambres, consiste dans l'étude et la délibération des moyens financiers mis à la disposition de la Confédération. Actuellement, cette prérogative est, comme on dit chez nous, mise en veilleuse.

Les discussions à ce propos peuvent être abondantes. Elles ne sont aucunement décisives.

Si nous venons de faire allusion aux crédits supplémentaires demandés pour cette année 1942, aux Chambres fédérales, c'est que lundi matin le gouvernement a approuvé le message qui s'y rapporte.

Il s'agit d'un total de 30 millions, environ, dont 9 millions pour l'administration générale et 21 millions pour les établissements en régie.

En ce qui concerne l'administration générale, ce sont le Département de l'Intérieur, le Département des Finances et des Douanes ainsi que celui de l'Economie Publique qui ont le plus grand besoin de ce supplément au budget voté le 11 décembre 1941.

Quant aux établissements en régie, l'administration des P.T.T., dont dépend un très important personnel, absorbe la presque totalité du crédit nouveau.

Toutes ces questions ne donneront lieu à aucune espèce de discussion.

En revanche, ce qui risque de nourrir d'importants débats, ce sont les nouvelles mesures fiscales qui ont été décidées par le Conseil fédéral pour entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Il s'agit de l'amortissement de notre dette fédérale extraordinaire de guerre. Le sujet a été maintes fois exposé dans ces colonnes. Nous ne reviendrons donc ni sur les principes, ni sur les modalités de ces nouvelles mesures financières.

Contentons-nous de relever cependant la procédure appliquée à ce propos, et qui diverge assez des méthodes parlementaires habituelles.

Lors de la dernière session parlementaire, un mouvement s'était esquisse pour que le Parlement eût un mot à dire lorsque viendrait le moment de faire appliquer ce programme financier.

Le Conseil fédéral déclara que les impôts seraient décrétés par lui-même aussitôt que possible et en vertu des pleins pouvoirs. Suivant le principe constamment suivi, les Chambres, après coup, sont appelées à décider si les mesures prises en vertu des pleins pouvoirs doivent être maintenues. C'est la pratique couramment admise.

La différence pour le cas particulier, c'est que les Chambres sont appelées à donner leur approbation avant l'exécution des nouvelles mesures, sur trois ou quatre d'entre elles tout au moins.

L'Assemblée fédérale est sollicitée de donner son approbation à l'arrêté sur l'impôt sur le luxe déjà acquitté, et sur trois arrêtés nouveaux dont deux modifieront à partir de janvier prochain, la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires, à l'impôt sur le fixe d'affaires (alors que le 3<sup>e</sup> fixe le principe d'un nouveau prélèvement sur la fortune à partir de 1945, au titre du sacrifice pour la défense nationale.

C'est donc au point de vue de la forme tout au moins qu'il y a innovation. Quant au résultat final, les discussions qui vont s'engager, nous diront si toutes les mesures gouvernementales seront approuvées.

JEAN FREY.

Grands Magasins  
**HANNAUX**  
La Maison de confiance  
R.C. Alex. 1349

**ACTUELLEMENT**

**Exposition de JOUETS**

et

**Articles pour CADEAUX**

La 1ère variété  
EGYPTIENNE  
de  
COTON  
à longue fibre


**LE COTON MAARAD**  
Joint Finesse, Longueur et Résistance  
Se file de 100'S à 160'S  
Rivalise avec le Pima Américain et le Sakel Egyptien  
Meilleur marché que le Sakel à grade égal

**BAHTIM ABIAD**  
Le plus blanc des cotons égyptiens de fibre moyenne  
Se vend comme Giza 7 à grade égal

La plus blanche des variétés  
EGYPTIENNES  
Pour tous renseignements s'adresser à  
**LA SOCIETE ROYALE D'AGRICULTURE**  
B.P. 63, Le Caire, Egypte  
ou  
**LA SOCIETE COTONNIERE MAARAD**  
B.P. 569, Alexandrie, Egypte.

**MISR SHIPPING S.A.E.**  
AMALGAMATING THE EGYPTIAN BRANCHES OF  
**COX & KINGS (Agents) Ltd.**  
Clearing & Forwarding — Transport — Storage — Insurance — Passage & Tourist Agents.  
General Contractors.  
General Agents for: **Minor Airlines, Cunard White Star Line, Law Union & Rock Insurance Co. Ltd., London.**  
Head Office, Cairo: Rue Ibrahim Pacha, Tél. 46303, 45960.  
Alexandria: 30, Rue Chérif Pacha, Tél. 25025, 26001.  
Port-Said: Quay Sultan Hussein, Tél. 2921.  
Agents & Correspondents all over the World.

**DISQUES-GRAMOS-RADIOS**



chez: **VOGEL & Co.**  
LE CAIRE:  
16, Sh. Adly Pacha  
ALEXANDRIE:  
28, Rue Chérif Pacha

**COMPAGNIE LEBON - ALEXANDRIE**

La Société LEBON & Co. à Alexandrie porte à la connaissance du public qu'elle rachète ou prend en consignation dans ses magasins pour la vente éventuelle aux prix fixés par l'intéressé, tout matériel gaz ou électricité, dont pourrait disposer sa clientèle (Compteurs, chauffe-bains, cuisinières etc.,)

Le public est prié, pour ces diverses opérations, de bien vouloir s'adresser au Service Magasin de la Société LEBON & Co, No. 14 Rue Sidi Metwalli.

**HOME INTERNATIONAL**  
DES AMIES DE LA JEUNE FILLE  
Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita—ALEXANDRIE

PENSION POUR JEUNES FILLES  
PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre  
Proximité de la mer Tél. 28056, En ville  
Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

# SUMMER PALACE HOTEL

ET SES ANNEXES  
OUVERTS TOUTE L'ANNEE

Thé et Cocktail Dansants tous les Samedis et Dimanches

à partir de 5.30 p.m.

CONCERTS "CAJO"

Mardi de 5.30 p.m. - Dimanche de 11.30 a.m.

24 DECEMBRE 1942

DINER-DANSANT DE NOËL

31 DECEMBRE 1942, SYLVESTER

DINER-DANSANT  
COTILLONS

## Caledonian Insurance Company,

HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND,  
FOUNDED 1805

Fire, Accident & Marine Insurance

ALEXANDRIA OFFICE: 4, BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL  
TELEPHONE: 27104

& Agencies throughout the Near East

C.R. Alex. 21579.



**SULZER**

DIESEL ENGINES  
CENTRIFUGAL PUMPS  
PROPELLER PUMPS  
STEAM POWER PLANTS  
REFRIGERATING PLANTS  
FANS AND BLOWERS

SULZER BROTHERS, LIMITED, WINTERTHUR (Switzerland)  
CAIRO - Sulzer Frères ALEXANDRIA - Sulzer Frères TEL AVIV (Palestine) Jona Kuebler  
44, Rue Kasr el Nil P.O. B. 1095 4, Rue de la Gare du Caire P.O. B. 1492 F. O. B. 1790

## FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E.

ALEXANDRIE (R.G. Alex. 99.)

Capital: Lstg. 800.000

R. C. Alex. 99

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie;  
Teinturerie, Fil à Coudre

BUREAUX à KARMOUS: Téléphone 21399.

AGENCE au CAIRE 14, Rue Gawhar el Gaid (Mousky) Tél. 51884  
R.C. CAIRE 984

COMPTOIR POUR LA VENTE DES FILES EGYPTIENS:

4, Rue Sultan el Sabeh, Hamzaoui. Téléphone 49470  
R.C. CAIRE No. 10

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE:

14, Rue Chérif Pacha et 11, Rue Tewfik  
ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville.

Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

**SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE**  
des  
INDUSTRIES TEXTILES  
S.A.E.  
Tél. 25904  
Usines  
à Moharrem Bey  
sur la rive gauche  
du  
Canal Mahmoudieh  
Capital L.E. 500.000  
Tissage du coton, lin  
jute et soie.  
Blanchisserie, tein-  
ture et impression.  
R.C. Alex. 128

**SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE**  
de l'INDUSTRIE  
de BONNETERIE  
S.A.E.  
Tél. 27493  
Usines  
près du Pont  
de Moharrem Bey  
Capital: L.E. 100.000  
Tissage, Tricotage,  
Bonneterie, Blan-  
chiment, Teinture de  
toute fibre textile.  
R.C. Alex. 10259

**SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE**  
d'INDUSTRIE  
de TISSUS ÉPONGES  
Production spéciale  
des meilleurs  
TISSUS-ÉPONGES  
en Egypte  
R.C. Alex. 2709

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYÉS: 10.000

## A ALEXANDRIE Parmi nos Sociétés...

### NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE

Groupe d'Alexandrie

La prochaine réunion du Groupe aura lieu le JEUDI 17  
DECEMBRE 1942 à 20 h. 30 au Cercle Suisse, à Chatby.

Vous êtes prié d'y assister.

LE COMITE

### SOCIÉTÉ SUISSE D'ALEXANDRIE

TOURNOI DE BRIDGE

Un tournoi de bridge aura lieu au Cercle le Dimanche 13  
Décembre à partir de 4 h. p.m.

Les membres désirant y prendre part sont priés de s'annon-  
cer auprès du Président, M. A. Maeder (Tél. 28682) ou du Sec-  
rétaire M. A. Cattin (Tél. 27302) JUSQU'AU VENDREDI 11  
DECEMBRE A MIDI AU PLUS TARD.

Droit d'inscription P.T. 5 par personne.

Un thé sera servi dont les frais seront répartis entre les  
participants.



## INSIGNE SUISSE DU SPORT

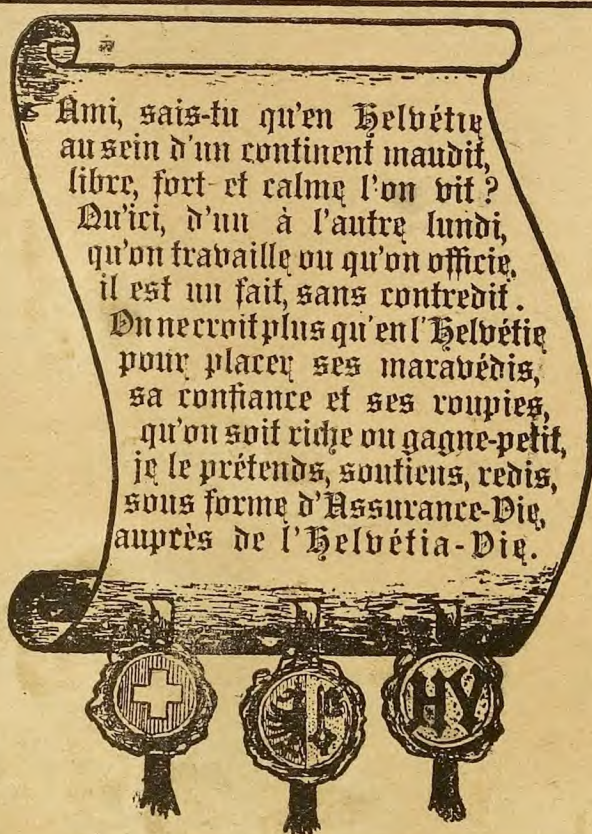
Le Comité du Club Nautique Suisse ayant été chargé de  
prendre en main l'organisation des épreuves pour l'obtention  
de l'Insigne Suisse du Sport, est assuré de la collaboration de MM.  
Bless et G. Karli.

M. Karli s'étant chargé de l'entraînement des intéressés  
est à leur disposition tous les Dimanches matin de 9 heures à  
11 heures dans la Cour de l'Ecole Suisse. Depuis plusieurs se-  
maines un groupe d'une vingtaine de personnes s'entraîne  
sous la direction compétente de M. Karli.

Le Comité espère obtenir pour quelques séances d'entraîne-  
ment un terrain sportif (terrain d'un Club privé ou Stade Muni-  
cipal pour l'entraînement de certaines épreuves pour lesquelles  
la Cour de l'Ecole Suisse ne se prête pas.

En attendant les cours donnés par M. Karli (exercices li-  
bres et d'assouplissement, sauts, lancement de poids, etc.),  
est le meilleur entraînement pour les futurs candidats de l'in-  
signe Suisse du Sport. Avis aux amateurs.

Les intéressés qui désireraient passer les épreuves pour  
l'obtention de l'Insigne Suisse du Sport, déjà pour l'année 1942,  
sont priés de s'adresser à M. Karli.



Ami, sais-tu qu'en Helvétie  
au sein d'un continent maudit,  
libre, fort et calme l'on vit?  
Qu'ici, d'un à l'autre lundis,  
qu'on travaille ou qu'on officie,  
il est un fait sans contredit.  
On ne croit plus qu'en l'Helvétie  
pour plaire ses maravédis,  
sa confiance et ses roupies,  
qu'on soit riche ou gagne-petit,  
je le prétends, soutiens, redis,  
sous forme d'Assurance-Vie,  
auprès de l'Helvétia-Vie.

## COMPTOIR DES CIMENTS

Société Égyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan  
Portland Cement Company  
Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad Ier, Immeuble «La Genesio»  
B.P. 844, Téléphone 46025  
Bureau: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 10  
B.P. 397, Téléphone 21579

### CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for Portland  
Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Égyptien.

"SUPERCRETE"

Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

### SEAWATER CEMENT

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux  
exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 TONNES

## AU CAIRE Parmi nos Sociétés...

### NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE

GRUPE DU CAIRE

La prochaine réunion du Groupe aura lieu au Cercle Suisse  
le MARDI 15 DECEMBRE à 8 h. 45 précises.

Invitation cordiale.

LE COMITE

### Cercle Suisse du Caire

Vendredi 18 Décembre 1942 à 20 heures au Cercle Suisse,  
causerie de:

M. A. GRAF

«Le désert» avec projections.

Un dîner, choucroute et saucisses Emmenthaler, sera servi  
à l'issue de la causerie.

Chacun y est cordialement invité.

LE COMITE.

### UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Séance du mardi 15 décembre, à 3 h. 30, au Cercle Suisse.

### Le Thé-vente de l'Union des Dames suisses du Caire

Le Thé-Vente organisé par l'U-  
nion des Dames suisses du Caire au  
profit de ses oeuvres de bienfaisan-  
ce, vendredi dernier a obtenu un  
succès qu'il nous fut donné de cons-  
tater de visu.

L'ouverture des comptoirs devant  
se faire à 2 h. 1/2, nous nous som-  
mes rendus à 2 h. 45 à la Rotonde  
Gropi, dans l'intention de pouvoir  
y faire quelques achats. Hélas!  
rien n'a pu s'avérer notre présomp-  
tion, car une telle foule se pressait  
à l'entrée de la salle, que tel le flot  
à Téhéne, devant le flux et le reflux  
des gens pressés, nous reculâmes  
épouvanté!

Nous revînmes un peu plus tard.  
L'affluence avait diminué, mais le  
grand choix de jouets, de vêtements  
et de cadeaux avait diminué bien  
plus encore, de sorte qu'il ne nous

resta qu'à nous réjouir, d'un pareil  
succès, tout en regrettant très é-  
galement, la disparition des arti-  
cles et des spécialités qui, repérés  
de l'année dernière, cette année  
ci, nous auront, une fois de plus,  
presque entièrement passés sous le nez.

Mais l'essentiel n'est-il pas que le  
résultat de la vente ait de nouveau  
dépassé toutes les espérances?

Les oeuvres de bienfaisance de  
l'Union des Dames suisses n'auront  
qu'à s'en féliciter. L'on comprend  
l'animation de la soirée familiale,  
qui vendredi soir termina joyeuse-  
ment une journée qui eût été écri-  
vante pour tout autres, que pour les  
Dames de l'Union du Caire, vrai-  
ment infatigables, quand il s'agit de  
mener à bien la tâche charitable  
qu'elles s'assignent chaque année.  
F.

### LA SOIREE AU CERCLE SUISSE

La saison d'hiver, a on peut le  
dire commencé d'une façon brillan-  
te au Cercle par la réunion qui a  
suivi le Bazar Suisse. Plus de 70  
personnes remplissant nos locaux  
pour déguster une excellente as-  
siette anglaise et s'abandonner en  
suite à la musique de l'orchestre du  
Continental qu'il faut remercier  
pour son aimable participation.  
Quelques mélodies chantées avec a-  
grément par des amis soldats intro-  
duisirent une note qui semblait  
reprendre le refrain avec vigueur et  
conviction. Mais quand notre ami

Faessler saisit son accordéon pour  
mener le jeu, cette animation s'ac-  
crut encore. Ce soir là, on ne vit au  
Cercle que des visages souriants et  
ce ne furent pas seulement des jeu-  
nes qui stournaient avec fureur  
sur le parquet trop bien ciré. Mes-  
sieurs Stücheli et Tchantz se prome-  
naient d'un air satisfait et quand on  
les félicitait répondaient que tout  
cela avait été «improvisé». Nous re-  
mercions chaudement ces improvisa-  
teurs et Monsieur Frey du Conti-  
nental pour la part qu'ils ont pri-  
se dans l'organisation de cette im-  
provisation. A.J.P.

## SOCIÉTÉ MISR FLUVIALE, S. A. E.

en formation

Siège Social: Le Caire, 39, rue Kasr el Nil.

Direction Générale: Alexandrie, 10 rue Chérif pacha.

Agences: Minia, Assiout, Assouan, Wadi-Halfa, Kafr el Zayat,  
Port-Tewfik, Ismailia, Port-Saïd.

LA FLOTTE DE LA SOCIÉTÉ COMPREND 140 UNITES  
FLUVIALES DES TYPES LES PLUS MODERNES.

## SPECO Travaux Spéciaux de Construction LE CAIRE

EMILE KLAUSER; Ing. Dipl. E.P.F.

32, Sharia Malaka Farida  
Téléphone 59594, B.P. 719

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE -  
PROJETS - EXPERTISES

Travaux hydrauliques, fluviaux et maritime:

Fondations

Béton et Béton armé dans toutes leur  
applications

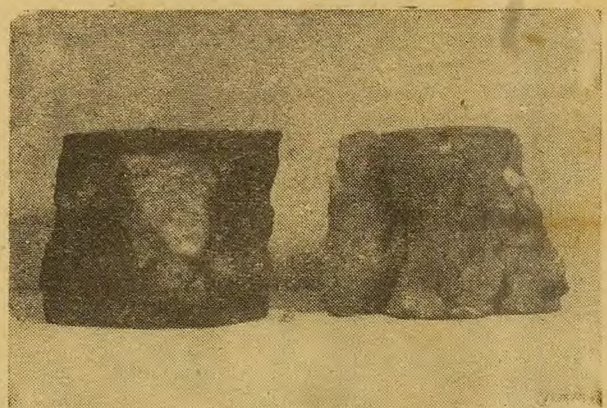
Travaux de protection contre:

Infiltrations - Gaz et Liquides corrosifs -  
Chaleur - Son

Travaux au "Gunit" (projection de mortier  
à l'air comprimé)

Injections de ciment

Reconstructions et réparations



ESSAIS POUR LA PROTECTION  
DU BETON CONTRE LA  
CORROSION

## Services Divins



### EGLISE PROTESTANTE

D'ALEXANDRIE

14, Rue de la Poste

(Tél. 24249)

DIMANCHE 13 DECEMBRE  
10 h. 15 a.m. Culte en allemand.

Pour tout ce qui concerne l'Egli-  
se, prière de s'adresser au pasteur  
Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

### EGLISE EVANGELIQUE

DU CAIRE

39, Avenue Fouad Ier  
DIMANCHE 13 DECEMBRE:

10 h. 15. — Ecole du Dimanche

(préparation de la fête de Noël).

11 h. — Culte: «En vue de Noël,  
pour créer l'atmosphère».

Un de mes collègues, Secrétaire  
du Y.M.C.A. dans un endroit isolé,  
serait heureux de recevoir quelques  
livres et revues EN FRANÇAIS,  
pour les soldats qui fréquentent  
son club. Les envois éventuels peu-  
vent être adressés chez moi. Merci  
d'avance.

### LE CONCERT DU VENDREDI AU CERCLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Nous nous bornons à enregistrer  
pour l'instant le très grand succès  
remporté vendredi dernier au Cer-  
cle Suisse par le Quatuor Kaminsk-  
ky.

Nous publierons dans le prochain  
numéro, le compte-rendu de cette  
audition et recommandons à nos  
lecteurs le concert qui aura lieu,  
dimanche à 5 h. 1/2 à l'Atelier, (2  
rue S. Saba).

### NAISSANCE

Nous apprenons avec le plus vif  
plaisir la naissance le 1er décembre  
1942 de:

JEAN LUC

filz de M. et Mme André Elser.

Aux heureux parents toutes nos  
félicitations, et au nouveau né nos  
vœux les meilleurs de bonheur et  
de prospérité.

### PETITES ANNONCES

A vendre un basset de race. S'a-  
dresser à l'Administration du Jour-  
nal.

On demande à acheter petite  
(poussette) genre voiture plantée en  
fer de poupée en bon état. Faire  
offre au Journal, 22, Rue Kasr el  
Nil.

Monsieur seul, demeurant au Caire  
avec deux enfants allant à l'E-  
cole, cherche House-Keeper, de  
préférence suisse. — Payerais lar-  
gement. Téléphonnez au 53906 Caire.

## Pour vos cadeaux de Noël & jour de l'An

SACS A MAIN  
en daim, peau de serpent, etc.,  
pièces choisies  
Fabrication Européenne

JAQUETTES

en drap ou tricot

ROBES DE CHAMBRE

en castor velours pour dames.

ROBES-TAILLEUR

## ROTHENBERG

Centrale:  
3, Place Mohamed Aly  
Succursale:  
15, Bld. Saad Zaghloul

# BANQUE MISR

Société Anonyme Egyptienne  
Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2  
Fondée en 1920.

Siège Social: LE CAIRE — 151, Rue Emad el Dine.  
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul

Toutes Opérations Bancaires  
Caisse d'Epargne  
Service de Coffres-forts Privés

Agences en Egypte:

- Le Caire: Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
- Alexandrie: Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
- Tanta: Chebin el Kom, Benha
- Mehalla-el-Kobra
- Mansourah: Zagazig, Mit Ghamr.
- Fayoum:
- Beni-Souef: Beba, Chounet Boch, El Fachn.
- Minia: Maghaha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
- Assiout: Deirout, Sohag, Guerga, El-Kaoussia, Abou-Tig, Manfalout, Tima.

# BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL en Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 5.000.000  
RESERVES ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:  
ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA — MINIEH  
— PORT-SAID — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK

Agences dans toutes les Principales villes de:  
TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN  
PALESTINE — TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.  
R.C. Alexandrie 143

# Comptoir National d'Escompte de Paris

AGENCES EN EGYPTE  
dépendant exclusivement de l'administration  
de leur Siège de Londres  
ALEXANDRIE — LE CAIRE — PORT-SAID

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

# CONFITURES GROPPI

Coings	12
Dattes	8 1/2
Fraises	8 1/2
Fraises	9 1/2
Mangues	12
Roses	9
Oranges Marmelade	8 1/2
Abricots	9 1/2

EN VENTE CHEZ  
"GROPPi" & "A L'AMERICAIN"  
R.C. 166.

# The Tractor & Engineering Co. S. A. E.

(Incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.)  
ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire  
LE CAIRE: 140, Rue Emad el Din  
AGENTS DES MAISONS:  
MARSHALL, SONS & Co. (Successors) Ltd.  
Gainsborough.  
INGERSOLL-RAND Co. Ltd. - Londres.  
THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. Londres.

# UNE VOITURE SUR LA ROUTE

VAUT MIEUX QUE

2 A LA FERRAILLE

Employer de préférence

IMPRIMERIE PROCACCIA, 30 Rue Salah El Dine — Tél. 22564

## UNE CONFERENCE

### A NE PAS MANQUER

#### RACISME, JUDAISME ET CHRISTIANISME

Une conférence intitulée «Racisme, Judaïsme, Christianisme», sera donnée vendredi 11 courant à 6 heures trente, à l'Ewart Memorial Hall, par le R.P. Albert Valensin, S. J., de passage au Caire.

Le sujet est passionnant et grave. Le R. Père Valensin a été pendant plus de vingt ans professeur de Philosophie, de Théologie et de Droit à l'Institut Catholique de Lyon, ainsi qu'aux Semaines Sociales de France. Très longtemps associé aux mouvements de jeunesse de son pays, son influence s'est fait sentir dans les grands écoles, surtout à Paris et à Lyon. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de Droit Naturel et il vient de passer de l'Inde par la Malaisie, le Siam, la Birmanie, les Indes pour donner des conférences aux dirigeants religieux d'Extrême-Orient. Plus près de nous, Jérusalem l'a déjà entendu dans l'enthousiasme. Au Caire, le souci du problème envisagé est profond et de nombreux groupements se sont disputés l'honneur d'inviter notre illustre conférencier. Finalement c'est le Cercle de la Jeunesse qui l'a emporté, après les démarches des Pères du Collège Patriarcal Grec Catholique. Les cartes d'entrée sont en vente (P.T. 10) à la «Bourse Egyptienne», au «Journal d'Egypte», au Collège de la Sainte-Famille et au Collège Patriarcal.

### Par ci, par là

#### UNE PETITE INVENTION POUR EMPECHEZ LE VOL DES BICYCLETTES

Une petite invention vient d'être réalisée par un suisse pour parer au vol des bicyclettes.

Ce fleau s'est en effet développé dans une proportion assez inquiétante depuis la guerre.

Les autorités ont pris toutes sortes de mesures pour y remédier, mais aucune n'a été vraiment efficace.

Un jeune Soleurois vient d'inventer une serrure cylindrique fixée à la poignée du guidon et qui rend ce dernier inutilisable.

Le voleur ne peut emporter la machine sur son épaule, car cela le rend suspect.

Comme on le voit, l'esprit inventif n'est pas en voie de disparaitre chez nous. C'est là une invention qui pourra rendre des services même à l'extérieur de nos frontières.

### Le coin du Sourire

#### UNE BONNE METHODE

Au moment de leur mariage, les époux B. ont convenu que chaque fois que l'un d'eux se fâcherait, l'autre garderait le silence.

— Ça leur a réussi?  
— Oui, voilà dix ans que le mari ne dit pas un mot.

#### UN MOT DE TOEFFER

«Au Collège, nous étions deux cents, disait Toeffler; cent sont devenus gens d'esprit; cinquante, gens d'idées, vingt-cinq, gens de bons sens; treize sont demeurés cruches; douze sont morts, je n'en suis pas

Pour chaque changement d'adresse, prière d'adresser à l'administration du «Journal Suisse», (piastres tarif cinq), 5 P.T. en timbres poste.

## CONCERT

### SALLE DE L'ATELIER

2 Rue Et. Saba  
Dimanche 13 décembre 1942 à 5h. 30  
QUATUOR KAMINSKY  
JOSEPH KAMINSKY (1er violon)  
SCHOMO BOR (2e violon)  
MAREK RAK (alto)  
ALBERT KATZ (violoncelle)  
ERICH TOEPLITZ (flute)  
Prix des places (Taxes non comprises) P.T. 25.  
25% de réduction aux Membres de la Société des Concerts d'Egypte et de l'Atelier et aux Militaires et Infirmières en uniforme.

### LE PASSE VIVANT

#### UN COFFRET TROUVE DANS L'ORANGERIE DE L'ARIANA

Nous avons dit que la pioche des demoielles avait mis au jour, dans un mur de l'Orangerie de l'Ariana, un coffret que Gustave Revilliod y avait fait placer.

Outre les objets que nous avons déjà mentionnés, la précieuse relique contenait un exemplaire du «Vaincu du calvinisme», qui contient en partie l'histoire de «Varenberb» dénommé dans les vieux actes «Muller», ainsi qu'un exemplaire de la Chronique de Fromment pour nous rappeler les jours héroïques de l'origine de notre chère République», dit Gustave Revilliod dans un parchemin qui est joint à ces souvenirs.

Ce parchemin, composé de cinq feuillets, écrit et paraphé de la main même du donateur de l'Ariana, est adressé «A mes chers successeurs» et commence ainsi: «A vous qui trouverez ces lignes alors que depuis longtemps j'aurai été dormir avec mes pères loin de cette terre périssable, je veux envoyer ce souvenir, pensant que vous serez curieux de savoir qui je suis, moi qui habite et possède Varembe où vous serez à ma place».

Après avoir rappelé qu'il avait hérité la terre de Varembe le 2 mars 1864, une année avant la date que porte le parchemin (1865), Gustave Revilliod fait l'historique de la campagne et dresse une liste des objets contenus dans le coffret; suit une autre des personnes qui composaient sa famille à cette date: «Ma bonne mère Ariane-Philippine Revilliod, 74 ans, Gustave-Philippe Revilliod (votre serviteur), 48 ans, Amélie Revilliod, née Sellon, veuve de mon frère Charles, âgée de 47 ans, Alois Revilliod, son fils, âgé de 26 ans, marié à Rachel de Murrall (jusqu'ici sans enfant), Cécile Revilliod, sa fille, âgée de 21 ans, (ma nièce). (Gustave Revilliod avait, en outre, perdu un autre frère, décédé célibataire). Oublierai-je, poursuit-il, notre vieille servante, Françoise Dentand, qui a élevé ma jeune enfance et qui, depuis soixante et un ans, n'a cessé, comme la servante de l'Ecriture, d'aimer notre famille et de la servir».

S'adressant, en terminant, à ses successeurs, Gustave Revilliod leur dit: «Qui serez-vous, vous qui lirez ces lignes? Que sera notre vieille République? Sera-t-elle libre, indépendante, heureuse? Qui que vous soyez aimez et respectez ce Varembe que nous avons aimé et respecté avant vous. «Aim» surtout et servez notre mère à tous: Genève, et la Suisse que Dieu a sauvées tant de fois, qu'il daigne les protéger en ce temps éloigné comme il les protège encore dans ce jour».

A la date où ces lignes furent écrites le testament qui a fait de Genève l'héritière de Varembe n'était pas encore rédigé. Nous pensons donc que ces émouvants objets devraient être plutôt déposés au Musée de l'Ariana, leur véritable demeure.

SAVOY PHARMACY  
**NORTON & Co**  
en face National Bank, LE CAIRE  
Pharmacie de Confiance  
Exécution soignée des Ordonnances  
= Prix très modérés =

Macdonald's  
Special Soda Water  
Makes a Good Drink Taste Better

MACDONALD'S MINERAL WATERS  
3, Sharia Cattoul, Tel. 59270, CAIRO.

Etablissement d'Horticulture  
**FLOREAL**  
Maison Principale,  
8, Rue Chérif Pacha  
Succursale  
10, Rue Fouad Ier  
Tél. 27720.— Alexandrie

ABONNEMENTS pour Plantes d'appartements  
DÉCORATIONS pour Fêtes et Mariages.  
Fleurs, Corbeilles et Couronnes

IMPRIMERIE WAHBA  
31, Rue Fouad Ier, 31  
LE CAIRE  
Tél. 57519. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRESSES — REGISTRES — ENVELOPPES. — PAPETERIE RELIURE

Préservez votre santé en buvant  
Les Eaux Gazeuses  
N. SPATHIS  
La boisson saine et rafraichissante par excellence

MONTRES DE QUALITE chez  
O. DUSONCHET & FILS  
2, Av. Fouad Ier, LE CAIRE  
Maison suisse fondée en 1898

SIC VOS NON VOBIS  
MELLIFICATIS APESES

MIEL PUR ABADIEH REINHART  
El Hawaber Dakalieh  
Représentant à Alexandrie: M. SURBECK  
Représentant au Caire: M. SCHOTT

## CHRISTO CASSIMIS

LES CIGARETTES DES BONS FUMEURS  
R.C. Alex. No. 18143

FRED STABLE, SON & Co.  
Importateurs: charbon de terre. Exportateurs: graine de coton. Agents Maritimes.  
Agents d'Assurance, Compagnies:  
The PHOENIX ASSURANCE COY. Ltd. of London (Incendie), NATIONAL INSURANCE Co of Egypt (Vie et Automobiles).  
BUREAU: 14 Rue Port Est. B.P. 1538. Rég. Comm. 22144. Téléphones: 28755 et 20998

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)  
LONDON Offices:  
29, Gracechurch Street, E.C. 3, Circus Place, London Wall, E.C. 2  
Oceanic House, 1, Cockspar Street, S.W. 1  
CAPITAL SUBSCRIBED £6,975,500 — Capital Paid Up £4,975,500  
Reserve Fund £ 2,600,000  
C. R. Alexandria No. 92  
OVER 500 BRANCHES  
Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.  
HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.  
BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.  
The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.  
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

Société Commerciale Belgo-Egyptienne  
Société Anonyme Egyptienne  
Ancienne Maison J. GHYSELEN  
ALEXANDRIE, 4, Rue Chérif Pacha B.P. 654  
Téléphones: Direction 22920, Rég. Com. 36 22921, Bureau 22922, Quais charbons 26163  
Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha — B.P. 127 — Tél. 59626 Reg. Comm. 936

Charbons, Engrais Chimiques, Dédouanages, Transports, Représentations Commerciales et Industrielles.  
Agents et Distributeurs en Egypte de  
CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPBUREAU LA HAYE (HOLLANDE)  
(Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, etc.)

Banque Belge et Internationale en Egypte  
Société Anonyme Egyptienne  
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929  
R.C. Caire No 39 — R.C. Alex. No 692  
Capital souscrit... L.E. 1.000.000  
Capital versé... L.E. 500.000  
Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil  
Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul  
«Traite toutes opérations de Banque»

LES MALADIES CONTAGIEUSES  
sont ordinairement transmises par les insectes.  
Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.  
RAMTOX  
Pour vous préserver des piqûres des insectes et des brûlures du soleil employez le  
SUN TAN OIL «VICTORY»  
Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvérisez avec du  
GOLDEN 90  
Tous ces produits sont offerts par la  
Société de Naphte S.A.  
A. I. MANTACHEFF & CIE.

S. A. E. "PHAROS"  
Capital entièrement versé L.E. 25.000  
R.C. No. 171 Alex.  
Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul  
Succursales: LE CAIRE — PORT-SAID — SUBZ.  
Déménagements Locaux par Fourgons Capitonnés  
Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)  
Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde.  
Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances.

IONIAN BANK LIMITED  
Fondée en 1839  
Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2  
Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000  
Fonds de Réserve: £ 75,000  
Succursale en Egypte: 10, Rue Adib ALEXANDRIE  
Agences: Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.  
Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE  
Toutes opérations de Banque, Caisse d'Epargne.  
R. O. No. 574 — Alexandria.

CREDIT LYONNAIS  
FONDÉ EN 1863.  
AGENCES EN ÉGYPTE SOUS  
L'ADMINISTRATION DU SIÈGE DE LONDRES  
ALEXANDRIE - LE CAIRE-MOUSKY - PORT-SAID  
R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113  
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE  
COFFRES-FORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

DEWAR'S WHISKY

# ESCHER WYSS ZURICH

Représentant pour l'Egypte W. WINKLER  
21, Avenue Fouad Ier, LE CAIRE

Turbines à vapeur  
Turbo-compresseurs  
Chaudières

# New Sports Club à SMOUHA City

Tennis - Golf - Squash Courts.  
Jeux d'enfants, etc.  
Photo RACINE  
Pour admission s'adresser au secrétaire du Club.